

On lui a fait pendant sa maladie grand nombre de saignées.

On ne publie pas encore le sujet pour lequel le Duc de Charillon & le Marquis de Baleroi ont été éloignés de la Cour, ni celui qui vient d'occasionner la même chose à Mrs. de Villeroi, de la Rochefoucault & de Bouillon tous trois Ducs & Pairs, qui se sont retirés par ordre du Roi. Mr. de Chauvelin, ancien Garde des Sceaux de France, a au contraire obtenu la permission de se rapprocher de 30. lieues de Paris, à cause du mauvais état de sa santé. Il étoit relégué depuis quelques années à Riom en Auvergne.

Le Comte de Clermont, Prince du sang, est de retour à la Cour. Le Siège de *Bregance* qu'il avoit entrepris, est différé à la campagne prochaine. Celui de *Coni* doit être aussi repris pendant la même campagne. Le Prince de Conti qui a été contraint de l'abandonner, est aussi revenu en Cour avec des enflures aux jambes causées par les fatigues qu'il a essuyées.

Par un Edit donné à la fin de Novembre, le Roi a créé de nouvelles rentes viagères & de tontine, pour se procurer plus facilement les fonds nécessaires au service de la présente année. Les rentes viagères sont de 480000. livres & celles de tontine de 877200. ce qui a fait entrer, même avant les derniers jours de l'année que nous venons de finir, un capital de quatorze à quinze millions de livres, dans les coffres du Roi. S. M. dans son Edit déclare « qu'elle » s'est portée d'autant plus volontiers à cette » nouvelle création de rentes viagères & de » tontine, que quoiqu'elle présente une aug- » mentation de charges dans ses états de dé- » pense,

II.

*Edit du Roi.*